

APPELS A CANDIDATURES « DYNAMISME DES CENTRES-VILLES » ET « DYNAMISME DES BOURGS RURAUX »

SUPPORT METHODOLOGIQUE POUR UNE CANDIDATURE AU CYCLE TRAVAUX



Note : les éléments méthodologiques présents dans ce dossier ont vocation à servir de guide pour l'élaboration de la candidature. Il ne constitue pas un cadre de présentation obligatoire de la candidature mais davantage un support facilitateur.

Mode d'emploi du dossier de candidature :

Le présent document vous est proposé comme support à compléter de votre dossier de candidature. Il s'agit d'une aide pour faciliter la bonne présentation de votre projet. Il peut néanmoins présenter certaines limites, auquel cas n'hésitez pas à y ajouter les compléments et développements que vous jugerez utiles. De la même manière il a été travaillé pour répondre à une multitude de projets dans des contextes variés, auquel cas vous ne vous sentirez peut-être pas concerné.e.s par tous les champs à compléter.

Le dossier de candidature comprendra impérativement 20 pages maximum et pourra être complété par des annexes (non limitées).

Contenu

Contenu.....	3
A. Rappel des principes et enjeux du dispositif régional en faveur de l'attractivité des centres-villes et bourgs ruraux en Bretagne.....	3
B. Candidature au Cycle travaux : synthèse de votre plan d'actions.....	4
1. Attendus.....	4
2. Votre projet en 2 pages.....	5
3. Votre projet en image(s).....	7
C. Fiche d'identité du porteur de projet et de l'intercommunalité.....	8
1- Le porteur de projet.....	8
2- EPCI de rattachement.....	8
D. Un projet global issu d'une volonté politique : présentation du plan d'action.....	9
1. Diagnostic des actions antérieures et actuelles sur le centre.....	9
2. Pilotage et la gouvernance.....	11
2.1 Décrire la mobilisation de l'EPCI sur le projet (partie réservée à l'EPCI).....	12
3. Une approche globale et intégrée.....	13
4. Faisabilité du projet.....	15
5. L'opportunité d'innover.....	17
6. Présentation des impacts attendus du projet.....	18
E. Plan de financement prévisionnel global.....	19
1. Présentation détaillée du plan d'action.....	19
F. Fiches opérations (à compléter).....	20

A. Principes et enjeux du dispositif régional en faveur de l'attractivité des centres-villes et bourgs ruraux en Bretagne

Ces principes et enjeux sont développés dans le cahier des charges. Ils mettent notamment l'accent sur la participation locale et sur l'inscription du projet dans un contexte plus vaste, de nature à garantir la cohérence de l'action publique au sens large, sur un ensemble de problématiques complémentaires.

B. Candidature au Cycle travaux : synthèse de votre plan d'actions

1. Attendus

Le cycle travaux se caractérise par la programmation (qualitative et quantitative) d'opérations nécessaires à la réalisation du plan d'action (dans son ensemble ou pour partie) et à leur exécution. La programmation est réalisée sur plusieurs années et peut comprendre deux volets :

Un volet spatial visant à affiner et réaliser la composition architecturale et urbaine (pour les opérations d'investissement) et **un volet conduite du changement**.

Pour candidater au cycle travaux, le porteur de projet devra expliciter l'approche intégrée de son plan d'actions. Des indications sur les opérations d'investissement (maîtrise d'ouvrage, description succincte, échancier de réalisation, plan de financement, subventions sollicitées) seront à renseigner. Il pourra choisir de présenter des priorités d'intervention avec un choix restreint, notamment thématique, d'opérations d'investissement ou d'animation.

Ces éléments seront indispensables pour permettre d'analyser la qualité des moyens déployés ou envisagés pour **la concrétisation des projets** (études amont de faisabilité, animation des réseaux d'opérateurs, marketing territorial, actions en faveur de la sécurisation des particuliers acquéreurs ...).

La mobilisation d'une ingénierie dédiée sur l'animation du plan d'actions global d'attractivité du centre sera appréciée. Les actions d'animation, de formation et de communication portées par le porteur de projet devront être précisées.

Pour mémoire, les dépenses éligibles au cycle opérationnel peuvent être de différentes natures :

- Etudes de maîtrise d'œuvre (programmation immobilière détaillée, conception architecturale et d'espaces publics, maîtrise d'œuvre sociale et culturelle...)
- Dépenses liées à l'acquisition publique de bien permettant la mise en œuvre d'un projet de revitalisation
- Dépenses liées aux travaux de remise en état d'un bien public (déconstruction – désamiantage – dépollution...) et plus largement les coûts à perte par la collectivité pour la prise en charge d'un déficit foncier permettant l'émergence d'un projet de revitalisation
- Réalisation, travaux et mise en œuvre des opérations d'investissement (toutes thématiques confondues : logements, commerces, espaces publics, équipements, tiers lieux, espace associatif, culturel...) qui pourront au besoin être complétées par des études de faisabilité spécifiques
- Conduite d'actions d'accompagnement de la bonne mise en œuvre et/ou du pilotage du projet (actions de formation, d'accompagnement des porteurs de projets, financement d'un poste dédié, de structuration des outils de soutien –par exemple une caisse de garantie)

- ...

2. Votre projet en 2 pages

Il est demandé de présenter sur deux pages maximum, une synthèse du projet qui présentera son ambition, son périmètre, ses principales motivations. Cette synthèse présentera les principaux arguments permettant d'apprécier la crédibilité et la pertinence du projet

La justification du périmètre sera fournie dans la partie D.4. du présent document, relative à la faisabilité du projet.

Cette synthèse sera réalisée sous forme libre et pourra comprendre des textes et des illustrations.

3. Votre projet en image(s)

Une cartographie du périmètre devra être fournie en annexe. Les opérations devront être identifiées sur ce dernier.

C. Fiche d'identité du porteur de projet et de l'intercommunalité

1- Le porteur de projet

Commune	
Nombre d'habitants (au dernier recensement INSEE de 2014)	

Elu.e.s référent.e.s	/
Fonction(s)	/
Téléphone(s)	/
Email	/

Référent.e.s technique.s	/
Fonction(s)	/
Téléphone (s)	/
Email (s)	/

2- EPCI de rattachement

EPCI	
Statut administratif	
Nombre d'habitants (au dernier recensement INSEE de 2014)	

Contact	/
Fonction(s)	/
Téléphone(s)	/
Email (s)	/

D. Un projet global issu d'une volonté politique : présentation du plan d'action

L'appel à candidature incite à la réalisation d'un plan d'action global, garant de la réussite d'un projet de centre. Il s'agit dans un premier temps d'établir une « programmation » : l'ensemble des opérations qui peuvent être thématiques, localisées, d'ordre de l'animation ou de l'investissement. Nous vous invitons à présenter brièvement les points forts de votre démarche dans cette partie.

Les opérations programmées d'investissement, les sollicitations en portage foncier, l'ingénierie d'accompagnement et d'animation de préférence supra communale (mutualisée entre plusieurs communes) ou intercommunale (mutualisée à l'échelle de l'EPCI), l'ingénierie spécialisée ou experte, pourront figurer dans le plan d'action et sont éligibles à l'appel à candidatures.

1. Diagnostic des actions antérieures et actuelles sur le centre

L'objectif de cette partie est de décrire le territoire et le rôle de la commune, ses fragilités et potentialités, ses besoins et ses ressources, et d'identifier ses capacités locales de développement. Quel est l'enjeu de centralité sur votre collectivité ? (D'un point de vue historique, économique, environnemental, social, d'usages...). La collectivité mobilise-t-elle aujourd'hui des moyens pour travailler sur l'attractivité des centralités ? Des études, des démarches, des réflexions antérieures sur le développement du centre ont-elles été menées ? Des outils ont-ils déjà été mis en place par la/les collectivité(s) en matière de planification, de programmation et d'urbanisme réglementaire ? Quelles dispositions en matière d'attractivité de votre centralité ont d'ores et déjà été mises en place ?

Quels enseignements en avez-vous tirés ?

2. Pilotage et la gouvernance

Quelle place accordée au projet dans les orientations politiques dans le temps (avant/après) ? Sur qui comptez-vous vous appuyer au sein des ressources internes mais aussi auprès des partenaires ? En particulier quels moyens humains (collectivité commune, EPCI, Pays...) mettez-vous à disposition pour assurer le pilotage du projet? Quels acteurs, dont les citoyens, ont été associés à la démarche ? De quelle(s) manière(s) ? Quelle organisation de la gouvernance dans le temps (comités...)?

Comment prévoyez-vous d'associer l'État, la Région, la Banque des Territoires et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à l'élaboration et à la mise en œuvre de votre projet ?

Comment l'ensemble des actions entreprises (par les pouvoirs publics à différentes échelles : intercommunale, pays, départementale, régionale, interrégionale, nationale...) entrent bien en cohérence ? Comment le projet s'inscrit-il ou s'inscrira-t-il dans les documents d'urbanisme, de planification, de programmation, les schémas et les contractualisations existants ? Quel suivi du projet dans le temps (adaptation de la gouvernance, de la concertation, communication et promotion, capacité à mettre en œuvre des évolutions ? ...) ? Le projet s'intègre-t-il dans une démarche intercommunale en faveur des centralités ou de coopération entre territoires (mutualisation, initiatives conjointes) ? Le projet est-il l'occasion d'une collaboration entre plusieurs communes ? ...

Comment évalueriez-vous votre projet ?

2.1 Décrire la mobilisation de l'EPCI sur le projet (partie réservée à l'EPCI)

En quoi le projet répond à la stratégie du territoire et s'articule avec les documents de planification et de programmation (PLUI, PLH, stratégie en matière d'urbanisme commercial...) ? Quelles compétences de l'EPCI seront mobilisées ? L'EPCI mobilisera-t-il des moyens spécifiques ? (ingénierie, maîtrise d'ouvrage, financement) ? Un portage intercommunal d'une opération sur le centre est-il prévu ?

Dans l'éventualité de la tenue d'un débat de l'EPCI sur la qualité et la maturité des projets du territoire, quelle priorité est accordée au projet ? Le compte rendu du débat peut être annexé.

3. Une approche globale et intégrée

Quelles thématiques et problématiques abordées ? Quels liens, croisements et complémentarités entre ces dernières ?

Le projet répond-il à la diversité des besoins des usagers (résidents, commerçants, opérateurs, touristes, actifs...) ? En quoi le projet a-t-il bien approché les différentes composantes qui participent à la centralité ? Mesure-t-on les implications du projet sur les différents aspects de la vie d'un centre ? La transformation du centre répond-elle à des valeurs et des besoins collectifs et s'inscrit-elle dans une continuité historique, sociologique (évolution démographique, vieillissement, nouveaux usages...), en valorisant et/ou modernisant les spécificités de son territoire ?

Comment sont pris en compte les enjeux des transitions écologique et numérique ? Comment le projet contribue-t-il à l'effort de sobriété foncière global de la commune ? Quelles complémentarités en termes de fonctions et de flux sont établies entre le centre et ses périphéries ? Quel périmètre d'intervention a été identifié ? Pour quelles raisons ? En quoi ce périmètre s'intègre-t-il ou interagit avec d'autres espaces/échelles ? (Cf. périmètre illustré en B3 et en annexe).

4. Faisabilité du projet

Pouvez-vous préciser le phasage du projet et des opérations ? Quelles maîtrises d'ouvrage seront mobilisées et pour quelles raisons ? Comment avez-vous conçu et sécurisé les projections financières du projet d'ensemble et des opérations, notamment au regard des autres projets d'investissement de la commune ? Le plan d'action prend-t-il en compte la capacité de la collectivité et des maîtrises d'ouvrage à rembourser les emprunts ? Une analyse de la soutenabilité financière de l'endettement a-t-elle été réalisée ? Des partenariats avec des investisseurs publics ou privés sont-ils programmés ?

Le périmètre du projet est à justifier dans ce paragraphe, en expliquant en quoi l'ambition du projet est cohérente avec les capacités financières et techniques de la commune et de ses partenaires.

La mise en œuvre de votre projet s'accompagne-t-elle de la mise en place d'outils incitatifs et/ou prescriptifs, réglementaires, fiscaux, financiers (exemples : taxe sur les logements vacants, droit de préemption...). Des outils en faveur de la rénovation de l'habitat privé (OPAH, PLRH, autres) sont-ils proposés ?

Des actions de portage foncier, immobilier, la mise en œuvre d'une ingénierie spécialisée ou de coordination de projet sont-t-elles prévues ?

5. L'opportunité d'innover

Le cahier des charges fournit des pistes de réflexion, les candidats sont invités à mettre en valeur les innovations propres à leur démarche.

6. Présentation des impacts attendus du projet

Quels éléments de réussite concrets attendez-vous ? Envisagez-vous de mesurer ces éléments de réussite, si oui comment et à quelles échéances ? Les retombées économiques du projet ont-elles été calculées ? Si oui, quelles seraient les retombées attendues du projet (quantitatives et qualitatives) ?

Exemple d'indicateurs d'impacts pouvant être utilisés dans le cadre du projet pour se fixer des objectifs sur le développement territorial

Habitat	Nombre, % et type de logements créés ? Nombre, % et type de logements réhabilités ? Evolution du taux de vacance des logements ?
Environnement	Surfaces consommées pour la mise en œuvre du projet de territoire : dont surface nouvellement imperméabilisée ? Surface en périphérie économisées par la densification en centralité ?
Economie	Nombre, %, de commerces créés ou maintenus ? Nombre d'artisan.e.s/TPE/PME installés ou maintenu.e.s ? Evolution du taux de vacance commerciale ?
Emploi	Nombre, %, d'emploi créés ou maintenus ?
Population	Evolution démographique escomptée ? Nombre de personnes vulnérables accompagnées ?
Autres	Nombre, %, de services créés ? Autre indicateur proposé : XXXXXX Approche de l'animation ? Nombre d'évènements festifs ? Nb d'associations ? Enquête de satisfaction ?

E. Plan de financement prévisionnel global

Il s'agit ici de préciser le budget global du plan d'action sur les quatre prochaines années.

1. Présentation détaillée du plan d'action

En complément des fiches opérations qui seront à compléter à la fin du document, il s'agit de préciser la nature des opérations et les maîtrises d'ouvrage associées. Les intitulés des opérations et la nature de ces dernières (investissement et thématique, portage foncier, ingénierie, animation, pilotage...) devront être explicités.

Intitulé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Montant de dépense (€ HT)	Date d'engagement des premières dépenses	Le cas échéant : Sollicitation dans le cadre de l'appel à candidatures (en € HT)
Opération N°1				
Opération N°2				
Ingénierie de projet				
Etc				
TOTAL				

Présentation des incidences du projet sur les finances communales, notamment :

- Somme des investissements communaux
- Dépenses et économies de fonctionnement induites par le projet
- Nouveaux emprunts prévus
- Garanties envisagées (bailleurs, commerces, portage foncier EPF...)

Calendrier global du projet :

Date de début du plan d'action : XX/XX/XXXX

Date de livraison du plan d'action : XX/XX/XXX

Les opérations sont à renseigner ci-dessous avec la possibilité de mobiliser trois types d'intervention :

- Opération d'investissement
- Mobilisation d'un portage foncier
- Mobilisation d'une ingénierie communale, supra communale ou intercommunale, ou externe

